



Représentativité syndicale, la Cfdt confortée

La Cfdt est confortée comme poids lourd du paysage syndical, avec une audience de 26%, à quelques dixièmes de point de la CGT (26,77%).

Pas de chamboulement. Les premiers résultats de la mesure d'audience de la représentativité syndicale n'ont pas fondamentalement transformé le paysage syndical français. Les cinq organisations jusque-là représentatives en vertu du décret de 1966 le demeurent.

La **Cfdt** conforte sa deuxième place avec 26%, juste derrière la CGT à 26,77%. FO est troisième à 15,94% suivie de la CFE-CGC à 9,43%. Enfin, la CFTC, que les observateurs estimaient sur la sellette, se sauve avec 9,30%. Si la photographie d'ensemble reste inchangée, la Cfdt est indéniablement confortée par ces résultats : elle réduit considérablement l'écart avec la CGT, confirmant ainsi que la **mesure d'audience des organisations syndicales à partir du vote des salariés dans les entreprises** constitue bien le critère pertinent.



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI
DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE
ET DU DIALOGUE SOCIAL

HAUT CONSEIL DU DIALOGUE SOCIAL

29 MARS 2013

Présentation de la mesure d'audience syndicale au niveau national et interprofessionnel
Résultat du calcul de l'audience syndicale 2013

Niveau national et interprofessionnel

Organisations syndicales ayant obtenu une audience supérieure ou égale à 8%

Organisations syndicales	Nombre de suffrages valablement exprimés	% de voix obtenues	Poids relatifs
CGT	1 355 927,54	26,77 %	30,62 %
CFDT	1 317 111,84	26,00 %	29,74 %
CGT-FO	807 434,60	15,94 %	18,23 %
CFE-CGC	477 459,52	9,43 %	10,78 %
CFTC	470 824,51	9,30 %	10,63 %

Organisations syndicales ayant obtenu une audience inférieure à 8%

Organisations syndicales	Nombre de suffrages valablement exprimés	% de voix obtenues
UNSA	215 696,14	4,26 %
SOLIDAIRES	175 557,67	3,47 %
Autres listes (< 1%)	223 513,69	4,40 %

Les signataires de l'Ani sur la sécurisation de l'emploi sont majoritaires

En poids relatif (ramené aux seules organisations ayant franchi le seuil des 8%), seule la CGT (30,62%) se retrouverait en capacité de signer seule des accords au niveau national interprofessionnel. Mais il est à noter que l'addition des poids relatifs de la **Cfdt**, de la CFE-CGC et de la CFTC représente 51,15%. Donc contrairement à ce que d'aucuns laissaient entendre les signataires de l'accord sur la sécurisation de l'emploi sont bien majoritaires !



cfdtintercospp.fr